



## PROJET D'ETABLISSEMENT CRECHE ARLEQUIN-ARROS DE NAY

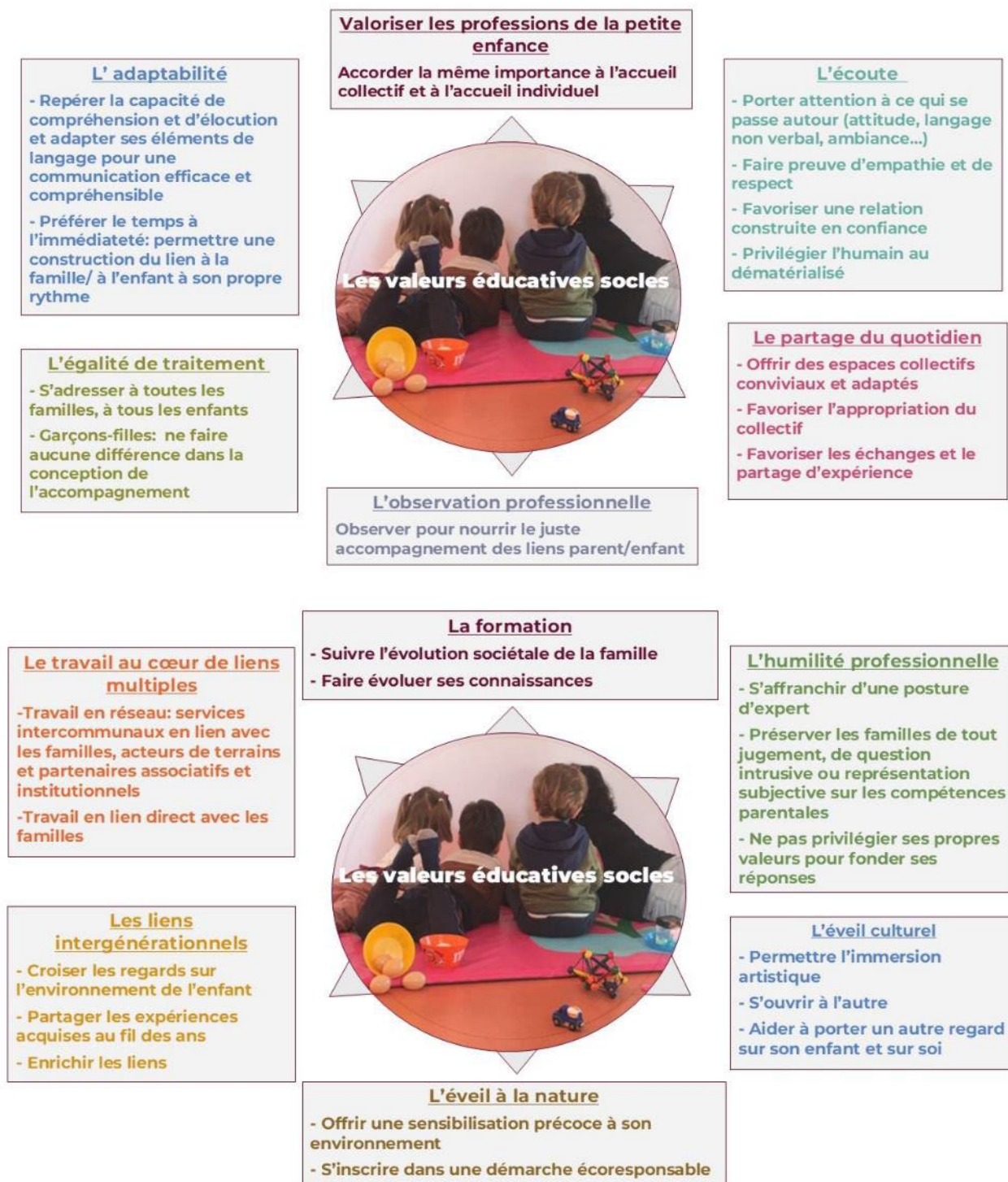
## LE PROJET SOCIAL PETITE ENFANCE

L'accompagnement de l'enfant et de sa famille se décline autour de valeurs de bienveillance et bientraitance portées par l'ensemble des acteurs de la petite enfance ; professionnelles et élus.

Les structures du service petite enfance travaillent en transversalité.

Elles accompagnent et soutiennent la parentalité.

Les valeurs professionnelles s'inscrivent dans les principes de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant et du référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant.



**Ayant la compétence petite enfance, la communauté de communes du Pays de Nay est l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant sur le territoire.**

**Faire pour et avec les familles est l'engagement que prend communauté de communes à travers ses 61 places d'accueil collectif réservées aux habitants du territoire :**

**Arlequin (\*)** ; 20 places ; située à Arros de Nay en régie directe.

**Brin d'Eveil (\*)** ; 26 places ; située à Boeil Bezing en régie directe.

**Libellule (\*)** ; située à Assat, 15 places au bénéfice de la communauté de communes et 45 places réservées par l'entreprise Safran HE de Bordes 45 places pour ses salariés. La gestion quotidienne est confiée à l'association Léo Lagrange Petite enfance dans le cadre d'un marché public.

**Les crèches** ; dédiées à l'accueil des jeunes enfants en journée ; veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leurs sont confiés. Elle participe à l'accompagnement des enfants à chaque étape de leur développement en coéducation avec les parents. Elles concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'elles accueillent. Elles apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale.

**La permanence modes d'accueil** animée par le relais petite enfance centralise les demandes de place en crèche. Elle permet aux familles de bénéficier d'une écoute, de conseils et d'accompagnement dans leur recherche d'un mode d'accueil et de formaliser leur demande sur l'une, les deux ou les trois crèches.

Les demandes des familles sont ensuite anonymisées et regroupées au sein d'une liste d'attente qui sera étudiée en commission d'attribution des places en crèches.

**La commission d'attribution des places en crèche** est composée d'élus, des trois directrices de crèche, de l'équipe du relais petite enfance et de la directrice coordinatrice petite enfance,

Elle se réunit deux fois par an et attribue les places selon les principes de neutralité, d'ouverture à tous et de mixité sociale.

Certaines demandes présentent un caractère de priorité : enfants en situation de handicap ou situation de handicap dans la famille, familles en situation de vulnérabilité, parents inscrits dans des parcours d'insertion sociale ou professionnelle, fratrie accueillie, naissances multiples.

Les demandes prioritaires sont prises en compte mais les places sont aussi attribuées en fonction du nombre de jours d'accueil demandés sur la semaine, de l'équilibre des tranches d'âge et de l'organisation de l'espace.

L'inscription en crèche fait suite à une réponse positive.

En cas de réponse négative, il est possible de rester sur liste d'attente pour être présenté à la commission d'attribution suivante.

## **I. LE PROJET D'ACCUEIL**

### **1. Les prestations d'accueil proposées**

**L'accueil régulier** répond au besoin de garde des familles. L'accueil peut être à temps plein ou à temps partiel. L'inscription de l'enfant sur des temps d'accueil fixés à l'avance, sur un nombre de jours planifiés (ex : 3 jours, 5 jours par semaine...) et sur une durée prévisionnelle (ex : 3 mois, 6 mois...).

Un contrat d'accueil est établi. Il formalise les plages de réservation sollicitées par la famille lors de l'inscription en y intégrant d'emblée les absences prévisionnelles de l'enfant ainsi que les journées de fermeture de la structure. Il fixe les jours d'accueil de l'enfant, ses horaires d'arrivée et de départ. Il constitue pour les deux parties (famille et crèche) un engagement formel à respecter.

Il intègre également le calcul des mensualités dues ; le principe consiste à facturer aux familles une somme égale chaque mois sous réserve d'éventuelles heures supplémentaires ou de réduction pour absences déductibles.

Pour les contrats de moins de 5 jours par semaine, il est possible d'augmenter le temps d'accueil lorsqu'une place est libérée par une absence, les directrices proposent alors les jours libérés aux familles qui en ont fait la demande.

Les enfants sont considérés inscrits jusqu'à leur départ à l'école, sauf si l'accueil a besoin d'être arrêté avant.

Lorsque les familles ne connaissent pas leurs besoins d'accueil à l'avance, il est possible de communiquer un planning de réservation mensuel.

**L'accueil occasionnel** est de courte durée. Il s'adresse généralement à des enfants déjà inscrits et permet de répondre à un besoin ponctuel d'accueil non planifiable et ne se renouvelant pas à un rythme régulier.

Pour ce type d'accueil une réservation est prévue par la collectivité afin de permettre aux directrices de gérer au mieux leur planning de présence des enfants.

**L'accueil en urgence** présente un caractère de dépannage sur une très courte durée. Il permet de répondre à un besoin d'accueil qui ne peut être différé. La famille n'est généralement pas connue de la structure.

### **2. Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap.**

#### **a. Accueil des enfants**

L'accueil des enfants présentant un handicap ou présentant une maladie chronique est possible dès lors qu'ils ne présentent pas de contre-indication à la vie en collectivité.

Un protocole d'accueil individualisé est établi entre la famille, le médecin traitant de l'enfant la directrice et la directrice coordinatrice dans le cadre des missions de référent santé et accueil inclusif.

Lien est fait avec la structure qui accompagne la famille (CAMSP Béarn, SESSAD, ...), si tel est le cas, et un partenariat est mis en place dès le début de l'accueil. Le médecin et la puéricultrice de PMI y sont associés.

Si l'enfant doit être appareillé (corset, motilo, verticalisateur...) à certains moments de sa journée, les conditions sont parlées avec l'équipe et le matériel est présenté aux autres enfants. Les crèches sont de plain-pied et l'accès au jardin extérieur n'est pas un obstacle.

Si nécessaire, le temps et la composition des repas et des goûters peuvent aussi être adaptés.

Lorsqu'un suivi thérapeutique est nécessaire au développement de l'enfant, des soins externes prodigués par des professionnels spécialisés peuvent être contractualisés sous conditions fixées avec la directrice et le référent santé.

### **b. Accueil des parents**

La structure est adaptée à l'accueil des personnes à mobilité réduite.

Les parents en situation de handicap mental sont accueillis seuls ou accompagnés en fonction de leur autonomie.

Le médecin et la puéricultrice de PMI sont également associés à l'accueil de l'enfant.

## **3. Les compétences mobilisées**

### **a. L'équipe**

Les enfants sont accueillis par une équipe pluridisciplinaire qui s'appuie pour cela sur le projet éducatif (commun à Brin d'Eveil) et sur son projet pédagogique.

Les professionnelles ont une obligation de discrétion. Tout ce qui a été confié, vu, lu, entendu, constaté ou compris sur l'accueil de l'enfant ne peut être divulgué en dehors de l'équipe. Cette obligation n'est toutefois pas absolue au regard d'une suspicion d'une situation de vulnérabilité ou de maltraitance. Les informations recueillies dans ce cas seront confiées au médecin et la puéricultrice de PMI.

- **La directrice**, titulaire du diplôme d'éducatrice de jeunes enfants, organise son temps autour des tâches administratives liées à la gestion quotidienne de la crèche et des temps de présence auprès de l'équipe et des enfants.

En matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique, elle est accompagnée par la directrice coordinatrice, titulaire du diplôme d'état de puéricultrice, qui assure les missions dévolues au référent santé et accueil inclusif, conformément au décret 2021-131.

Pour manager l'équipe elle s'appuie sur le service des ressources humaines et peut partager ses questions et sa pratique avec la directrice coordinatrice et la directrice de Brin d'Eveil. Elle se forme régulièrement dans ce domaine et maintient ses connaissances à jour.

- **L'éducatrice de jeunes enfants** veille au développement global de l'enfant : psychomoteur, cognitif, affectif et social. Elle est garante du respect du projet

éducatif au quotidien et de l'épanouissement de l'enfant au sein de la structure. Elle dynamise et valorise aussi les actions éducatives auprès de l'équipe et des parents.

- **Quatre auxiliaires de puériculture et trois assistantes éducatives petite enfance** titulaires du CAP petite enfance assurent les soins quotidiens, les activités d'éveil et le bien-être des enfants. Elles travaillent ensemble, en binôme ou à trois.

- **Deux agents d'entretiens d'équipement petite enfance** travaillent en binôme à l'entretien des locaux qui comprend aussi la lingerie et à la réception et préparation des cuisine dans le respect des normes HACCP pour lesquels ils ont été formés.

Un agent est affecté au remplacement des congés annuels et RTT afin de garantir le taux d'encadrement.

Dans la mesure du possible, les congés pour maladie supérieurs à 15 jours consécutifs sont remplacés par des CDD (à diplôme équivalent) afin de préserver la qualité d'accueil.

**Les appétences professionnelles** pour un domaine particulier (art plastique, musique, lecture et contes, handicap, éveil à la nature...) sont valorisées afin de pouvoir être exploitées au mieux auprès des enfants.

**La mobilité entre les 2 crèches en régie** est encouragée et accompagnée.

### **c. Le travail d'équipe**

L'accueil des enfants en collectivité est indissociable d'un travail en équipe. Pour cela les professionnelles bénéficient de temps dédiés :

- **Réunions d'équipe** : hebdomadaires ou mensuelles, elles permettent de mettre en commun les observations et de réfléchir sur la cohérence des pratiques et des projets mis en place.

- **Réunions de direction** : régulièrement les directrices travaillent avec la directrice coordinatrice la cohésion et l'organisation générale des crèches.

- **Réunion avec le référent santé** : régulièrement les équipes peuvent échanger avec le référent santé sur des thèmes autour de la santé du tout petit, l'accueil inclusif, la prévention etc...

- **Le tutorat** par un professionnel de terrain permet aux nouveaux agents d'être accompagnés dans sa prise de poste en parallèle de la présentation générale du service réalisé par la directrice et l'EJE.

### **d. L'analyse des pratiques professionnelles**

Chaque unité de vie bénéficie d'1h30 mensuelle d'analyse des pratiques animées par une **psychologue diplômée** qui effectue en parallèle des temps d'observation de la vie des groupes.

En s'appuyant sur les compétences professionnelles de chaque agent et sur son analyse spécifique des situations évoquées et observées, elle permet à chaque équipe d'ajuster sa pratique, de comprendre de certains comportements d'enfants et de repérer des situations préoccupantes ou de maltraitance.

### **e. La formation**

**Trois journées pédagogiques** permettent d'approfondir la réflexion sur l'accueil des enfants et des conditions favorables à leur bien-être. Elles sont très souvent animées par un intervenant extérieur spécialisé dans le domaine travaillé.

L'une d'elle réunit l'ensemble des agents petite enfance de la collectivité (Arlequin, Brin d'Eveil et relais petite enfance) autour d'un thème consacré à l'éveil culturel réfléchi avec la directrice du centre culturel intercommunal.

-Formation professionnelle : chaque agent qui en fait la demande bénéficie d'une action de formation continue annuelle dans le domaine de la petite enfance ou du travail en équipe. Les agents qui ne se positionnent pas sur la formation continue sont encouragés à le faire.

### **f. L'accueil des stagiaires**

La communauté de communes a à cœur d'accompagner les jeunes du territoire dans leur découverte d'un milieu professionnel et leur donne priorité pour être accueillis au sein de ses services.

Les crèches sont très souvent sollicitées et accueillent régulièrement des élèves en formation ; CAP aide éducatif petite enfance, bac professionnel service d'aide à la personne, auxiliaire de puériculture, éducateurs de jeunes enfants ; sur des périodes pouvant aller de 3 à 6 semaines de stage voire un an pour les élèves éducateurs de jeunes enfants.

Une charte d'accueil remise en début de stage précise le cadre de l'institution. Une phase d'observation des pratiques professionnelles est imposée sur les premiers jours avant de participer pleinement à l'accueil. Les stagiaires sont toujours encadrés par une professionnelle référente et ne s'occupent jamais seul d'un groupe d'enfant ou d'un enfant.

Le nombre de stagiaires est limité dans l'année afin d'éviter trop d'allers et venues auprès des enfants

## **II. LE PROJET EDUCATIF**

**L'accompagnement de l'enfant et de sa famille** se décline autour des valeurs du projet social petite enfance (en page 2).

### **1. L'accueil**

#### **a. Le premier accueil, la familiarisation**

Le rendez-vous d'inscription, qui a lieu au sein de la crèche entre les parents et la directrice, est le premier pas vers la structure.

**La familiarisation** est essentielle. C'est un temps individualisé et personnalisé quelle que soit la configuration familiale (fratrie, naissances multiples) qui permet la construction mutuelle des premiers liens de la triade enfant-parents-professionnelles. La structure et son mode de vie s'ouvrent aux familles.

Dans les premiers temps d'accueil, chaque enfant va prendre ses marques à son rythme au sein de la structure. Une fois les premiers repères appropriés, il sera en capacité de s'ouvrir vers l'autre et vers d'autres découvertes.

### **b. L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace**

La vie à la crèche est rythmée par des rencontres, des séparations, des retrouvailles qui génèrent des émotions différentes appréhendées à sa façon par chaque enfant. Pour accompagner ces temps, des repères sont créés, des temps de transition aménagés, des rituels instaurés afin de réassurer et de créer un climat sécurisant.

Les temps des « transmissions » sont primordiaux car ils font le lien entre la maison et la crèche. Ils permettent la rencontre, la séparation et les retrouvailles.

L'enfant est accompagné pour dire à sa façon ce qu'il ressent, ce dont il a besoin, ce dont il a envie, ce qui peut l'aider à reconnaître ses différentes émotions et progressivement à développer sa confiance en lui.

Le doudou (objet concret ou invisible) fait lien entre ce que l'enfant vit à la maison et ce qu'il va vivre à la crèche. Dans chaque unité de vie, il reste à disposition de l'enfant.

Les différents espaces, le mobilier, le linge et les ustensiles sont pensés et aménagés pour favoriser et encourager l'exploration motrice.

## **2. Le soin**

### **a. L'alimentation**

Le rythme de chaque enfant est respecté et les temps de repas sous toutes les formes (allaitement, biberon, diversification à la cuillère, pain...) sont proposés à la demande en fonction de ce que l'enfant montre.

Le temps de repas est un moment privilégié de découverte, d'échanges, de partage et de plaisir quel que soit l'âge de l'enfant. Le choix d'accepter ou de refuser la nourriture est respecté. Lors de ses découvertes culinaires, l'enfant peut avoir envie de toucher, sentir, goûter, porter à la bouche avec les doigts pour se familiariser, s'approprier cette nouveauté.

### **b. Le sommeil**

Le rythme individuel de sommeil de l'enfant est respecté dans la limite de la collectivité. Grâce à la connaissance des habitudes d'endormissement, des signes de fatigue et des événements particuliers transmis par les parents, les professionnelles sont au plus près des besoins montrés à la crèche.

### **c. L'hygiène et les soins corporels**

Chaque enfant vit son corps selon la singularité de sa propre histoire, de ses expériences vécues. Le rapport au corps est un lien étroit avec l'intimité et les limites corporelles.

Ainsi, quel que soit l'âge, dans un souci de respect de l'intimité de l'enfant et de son corps, un accompagnement individuel est proposé dans les soins apportés.

### **3. Le développement, le bien-être et l'éveil**

#### **a. Le jeu et activités**

Le jeu est fondamental pour le bien-être et le développement de tout enfant. Quand l'enfant joue, il développe ses habiletés sur plusieurs plans. Il découvre, explore, teste, réfléchit, rêve, imagine, résout des problèmes, s'exprime, bouge, rencontre, coopère...Le jeu permet à l'enfant d'accéder au « JE » c'est-à-dire être soi autonome.

Les propositions de jeu, l'aménagement des espaces et les ateliers sont adaptés au développement et à l'envie de l'enfant mais aussi à la dynamique du groupe qui dépend elle-même du moment de la journée. Les jeux et activités sont amenés à évoluer en fonction des périodes de l'année, des besoins de chacun et de l'évolution du groupe d'enfants.

#### **b. L'approche artistique et culturelle**

Il s'agit pour les équipes de reconnaître les droits culturels de la personne, de valoriser la transmission de la culture des parents et d'accueillir la culture de l'autre.

Les activités d'éveil culturel ont sur les enfants de nombreux effets positifs : elles leur permettent d'éveiller leurs sens, leurs émotions et peuvent leur apporter un supplément de confiance en eux.

#### **c. L'égalité filles-garçons**

Un enfant peut apprendre tôt l'égalité entre les filles et les garçons. C'est un bon moyen de l'aider à développer les relations saines avec les autres.

L'égalité, c'est s'assurer que les garçons et les filles sont traitées de la même façon et qu'ils ont les mêmes possibilités dans la crèche.

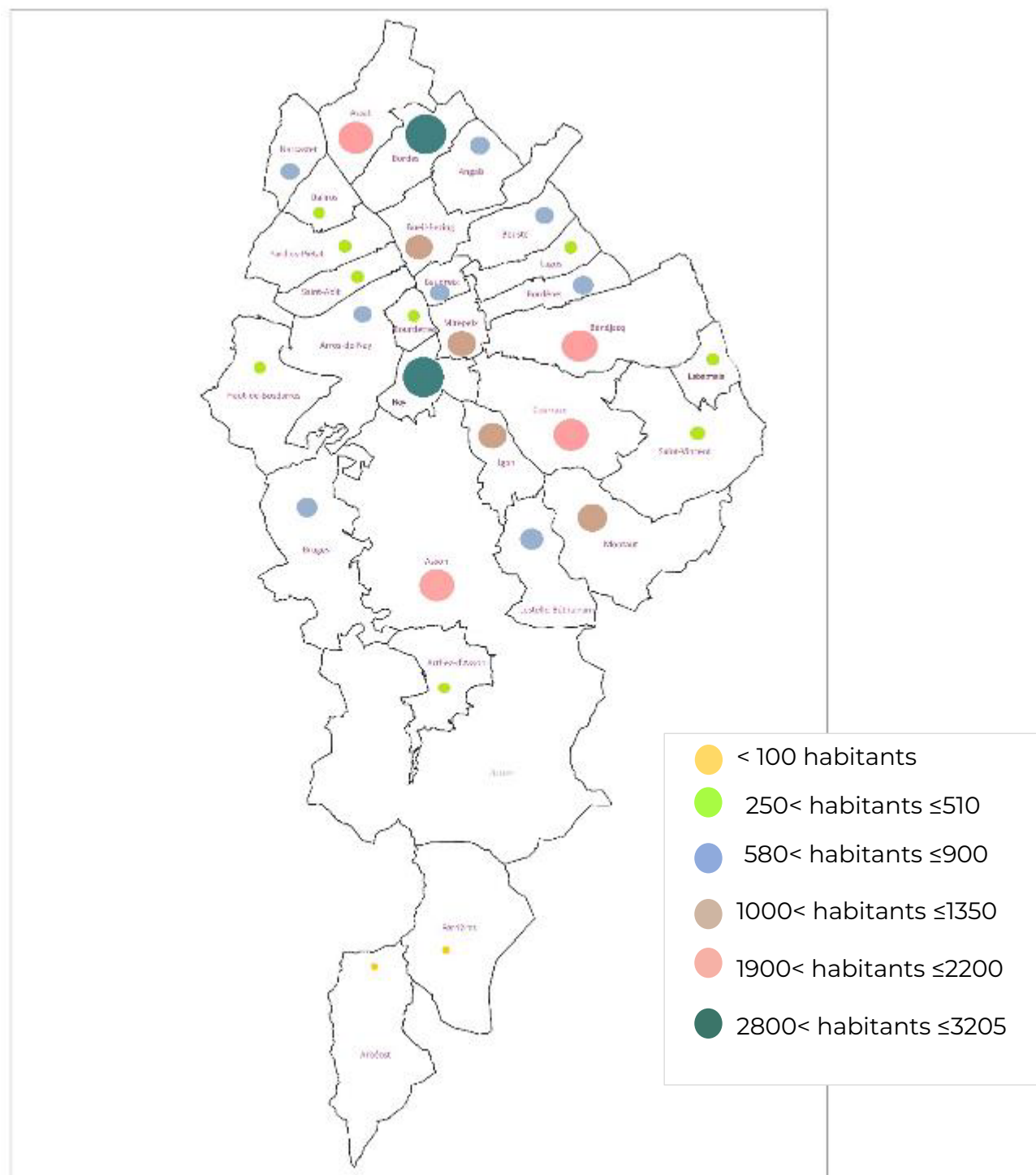
Les professionnelles n'attendent pas d'un enfant qu'il agisse d'une manière particulière ou lui imposent les limites simplement parce qu'il est un garçon ou une fille.

### III. LE PROJET SOCIAL ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

## 1. Les modalités d'intégration dans l'environnement social

### a. Le profil démographique des familles

La Communauté de Communes du Pays de Nay regroupe 29 communes et compte au dernier recensement (2022) 28 887 habitants.



Les familles du territoire sont majoritairement des familles avec 1 ou 2 enfants, exerçant une activité professionnelle et propriétaire d'un logement individuel.

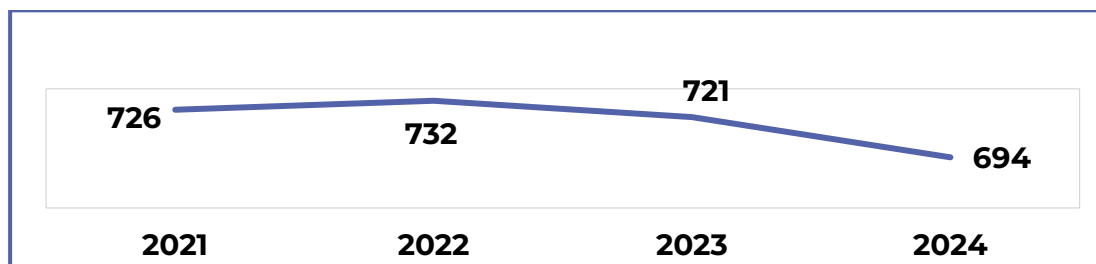
L'INSEE recense un taux d'emploi de 71.5% en 2022.

Les familles d'enfants de moins de 3 ans représentent moins de 5% de la population.

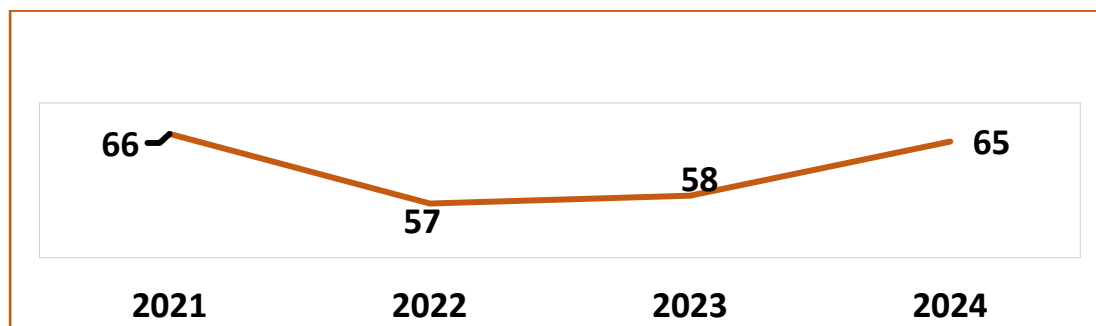
Le nombre de naissance est stable depuis plusieurs années.

|                                      | 2023  | 2024  | 2025  |
|--------------------------------------|-------|-------|-------|
| Nombre de naissances                 | 225   | 218   | 221   |
| Taux natalité (pour 28877 Habitants) | 7,79‰ | 7,55‰ | 7,55‰ |
| Taux natalité Département            | 7,7 ‰ | 7,5‰  | 7,6‰  |
| Taux natalité national               | 9,9‰  | 9,7‰  | 9.3‰  |

Evolution nombre d'enfants de moins de 3 ans baissent légèrement



Evolution nombre familles monoparentale avec enfants < 3 ans.



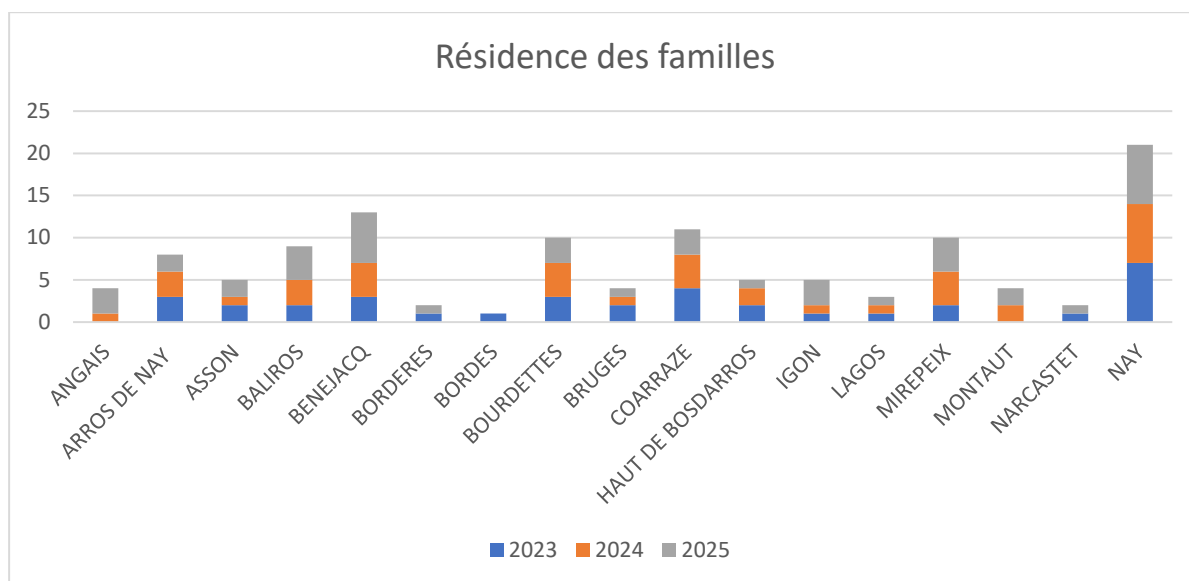
Les familles monoparentales avec enfants de moins de 3 ans représentent 10.5% des familles d'enfants de moins de 3 ans

En 2024, moins de 4% des enfants de moins de 3 ans sont scolarisés.

## b. Le profil des familles accueillies

La crèche Arlequin est située côté Ouest du territoire sur la commune d'Arros de Nay. Elle s'adresse à l'ensemble du territoire, les crèches de la collectivité n'étant pas sectorisées.

Les familles choisissent la crèche soit par proximité du lieu de résidence, soit parce qu'elle se trouve sur leur trajet domicile-travail ou pour moins de 4 familles par an parce que place disponible sur cette crèche.



|                       | 2023 | 2024 | 2025 |
|-----------------------|------|------|------|
| Tarif moyen           | 1,71 | 1,83 | 2,03 |
| Tarif horaire<1€      | 8    | 10   | 8    |
| soit en % des enfants | 22%  | 26%  | 18%  |
|                       |      |      |      |
| Nombre enfants/place  | 1,8  | 1,9  | 2,2  |

Le profil des familles accueillies est représentatif de la mixité sociale du territoire.

### c. Les liens avec les partenaires sociaux

La crèche travaille en lien avec le service départemental de Protection Maternelle et Infantile (PMI).

A minima, une rencontre annuelle avec le médecin et les puéricultrices est organisée pour échanger sur l'accueil des familles en situation de vulnérabilité et la directrice est en lien direct avec les puéricultrices pour toute situation qui le nécessite.

Un partenariat est également établi avec le référent modes d'accueil du CAMSP Béarn dès qu'un enfant est suivi par ce centre.

## 2. La participation des familles et les actions de soutien à la parentalité

### a. En amont de l'arrivée à la crèche

Avec la permanence modes d'accueil, les familles n'ont à réaliser qu'une seule démarche pour s'inscrire sur la liste d'attente des crèches (cf page 3). Au-delà de l'étape administrative, elles bénéficient avec cette réunion d'un véritable

accompagnement dans leur recherche. Le Laep et la ludothèque du centre culturel leur sont aussi présentés.

#### **b. A la crèche**

L'accueil d'un enfant ne peut se faire sans accueil de ses parents ou adulte familial s'il est confié à un tiers. Aussi il est important dès les premiers contacts de laisser les parents s'approprier ce lieu. Ensuite tout au long de l'accueil, l'attention est portée sur des liens fluides et de confiance mutuelle.

Lorsque les parents témoignent d'une situation qui les fragilise, les directrices mettent en place un accompagnement individualisé et l'accueil peut être réorganisé si besoin. Elles n'hésitent pas également à proposer aux parents d'échanger avec la psychologue de crèche.

La structure met en place des temps « Cafés des parents » permettant aux familles de se retrouver ; ces temps privilégiés, chaleureux et conviviaux, permettent d'échanger et de mieux comprendre la vie de leur enfant à la crèche.

Certains cafés des parents peuvent avoir des thématiques comme le sommeil, l'alimentation, la propreté ... à la demande des parents ou sur proposition des professionnelles de la structure.

Tout au long de l'année, des sorties éducatives peuvent être proposées telles que la médiathèque, sortie en forêt, échanges intergénérationnels avec la maison de retraite...Les sorties varient d'une année à l'autre selon les possibilités.

Les temps festifs permettent aux familles de se rencontrer entre elles, de créer du lien, de donner du sens au quotidien de leurs enfants.

La crèche participe aux projets interservices notamment les journées des familles et le défi sans écran annuels et communique systématiquement sur les manifestations organisées par et ou au sein de la collectivité.

### **3. Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle**

La commission d'attribution des places en crèches est vigilante à accorder les places aux familles qui travaillent et à celles qui sont dans une démarche de retour à l'emploi et, ou engagées dans un parcours d'insertion sociale afin de garantir la mixité sociale au sein des crèches.

### **4. La démarche en faveur du développement durable :**

Arlequin s'inscrit dans le plan climat air énergie (PCAET) de la collectivité et respecte ma réglementation en vigueur.

Les repas sont livrés par la Cuisine de Lous Maïnats labellisée Ecocert-Manger bio et local.

La vaisselle est en inox et en porcelaine empilable, les verres et carafes en verre, les bavoirs, torchons et serviettes en tissus.

Le linge trop usé pour les soins aux enfants est recyclé en essuie-mains pour les adultes. Les surchaussures sont en éponge.

Les achats de jeux sont raisonnés et la seconde main est possible dès lors que les jeux répondent aux exigences de qualités et de sécurité. Les jeux d'eau sont limités aux journées d'été.

Le grand jardin permet que l'extérieur soit intégré au quotidien des enfants.

L'utilisation d'un nettoyeur vapeur limite au quotidien les produits d'entretien. Le label ECOCERT est priorisé.

La crèche bénéficie d'un composteur facilement accessible et utilisable.

Au retour de la chaleur, la climatisation n'est mise en marche que lorsque les fermetures des volets roulant et la circulation de l'air entre les différentes pièces de vie ne suffisent pas à maintenir une température adaptée (qui peut être à tout moment vérifiée avec un thermomètre opérationnel).

Les professionnelles sont sensibilisées aux perturbateurs endocriniens et leur fiche de postes intègrent le respect des gestes écoresponsables engagés au niveau de la collectivité.